



Règlement complet de la course

« Les 10km de Thonon »



Edition 2015



1- L'inscription à la course « Les 10km de Thonon » implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

1-1. Le règlement général des courses hors-stade est disponible sur www.athle.com/ffa.running

1-2. Le **règlement complet** spécifique de l'épreuve est disponible sur <http://tacathle.fr>

1-3. Un règlement partiel, contenant les informations principales, est rédigé sur la brochure d'inscription.

2- La **15^{ème}** édition de la course « **Les 10km de Thonon et course « Jeunes (1 km)** est organisée **le Dimanche 13 septembre 2015** par la section *Thonon A.C.* du *Léman Athlétique Club (L.A.C.)*, avec le parrainage de la Ville de Thonon-les-Bains, de l'Office Municipal des Sports, et du Crédit Agricole des Savoie dans le cadre de leur « *Nature Tour* » (www.nature-tour.ca-des-savoie.fr).

2-1. **Départ 10 km (9 h 45)** au Stade Joseph-Moynat – 56, avenue du Général de Gaulle – 74200 Thonon-les-Bains.

2-2. **Départ course « Jeunes » (11 h 15)** au Stade Joseph Moynat – 56, avenue du Général de Gaulle – 74200 Thonon-les-Bains.

2-3. Arrivée au Stade Joseph-Moynat – 56, avenue du Général de Gaulle – 74200 Thonon-les-Bains.

3- Le parcours est un tracé de 10km, en 2 boucles et la course « Jeunes » est un 1 km sur piste.

3-1. Le parcours est mesuré et conforme au règlement de la FFA, et de la Commission Nationale des Courses Hors-Stade.

3-2. Cette épreuve est homologuée comme épreuve à Label Régional, qualificative pour les championnats de France FFA.

3-3. Le plan du parcours est détaillé sur la brochure d'inscription, et disponible sur le site internet du club organisateur.

3-4. La course des 10 km consiste à parcourir 2 fois la boucle suivante : Stade Joseph-Moynat > Maison des Sports > Chemin de Morcy > Létroz > Avenue de Genève > Avenue du Général de Gaulle > Boulevard des Trolliettes > Boulevard du Pré-Cergues > Avenue du Forchat > Stade Joseph Moynat.

3-5. Les coureurs doivent impérativement respecter le parcours balisé.

4- La course est gérée par chronométrage électronique.

4-1. Chaque coureur doit porter son dossard, de manière visible, sur le devant du maillot, du départ jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.

4-2. Un coureur sans dossard ne se verra pas laisser franchir la ligne d'arrivée. De ce fait, il n'apparaîtra pas dans les classements, et ne se verra pas attribuer de lots, primes ou récompenses auxquels il aurait pu prétendre si le règlement de l'épreuve avait été respecté.

4-3. Les organisateurs, sous la houlette du juge-arbitre, sont seuls juges de trancher les éventuels litiges constatés.

4-4. Dès l'affichage des résultats, toute réclamation doit être signalée au juge-arbitre dans les 30 minutes suivantes. Au-delà de ce délai, les réclamations ne seront pas prises en considération.

4-5. La « pochette-dossard » contient le dossard et la puce électronique récupérable permettant d'être détecté, identifié et classé à l'arrivée de la course.

4-5.1. Chaque coureur doit veiller à ne pas ouvrir ni plier la « pochette-dossard ».

4-5.2. Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les « pochettes-dossards » sont rendus à l'organisateur.

4-5.3. En cas d'abandon, le coureur concerné aura l'amabilité de remettre sa « pochette-dossard » aux organisateurs, en veillant à ne pas passer devant le portique électronique de la ligne d'arrivée.

5- La course est ouverte aux coureurs français et étrangers, licenciés et non licenciés, hommes et femmes, nés en 1999 et avant.

6- Pour s'inscrire et participer à la course, les coureurs doivent obligatoirement remplir les conditions suivantes :

6-1. Les licenciés FFA ou FFTRI devront **présenter leur licence sportive de la saison en cours**, au retrait du dossard.

6-2. Les non-licenciés doivent être assurés personnellement et joindre un certificat médical (datant de moins de 1 an) de «non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition».

6-3. **Pour les enfants mineurs**, une autorisation parentale avec signature des parents ou de représentant légal est obligatoire.

7- Les inscriptions

7-1. Pour qu'une inscription soit bien prise en considération, les bulletins d'inscriptions doivent être totalement complétés et être lisibles. Les bulletins incomplets ou illisibles ne seront pas pris en considération.

7-1.1. inscriptions individuelles : remplir le bulletin d'inscription.

7-1.2. inscriptions groupées : remplir le tableau réservé aux clubs et associations.

7-2. Les inscriptions peuvent s'effectuer **par courrier, par mail ou sur les sites ci-après** (pas d'inscriptions par téléphone), **jusqu'au 7 septembre 2015** :

7-2.1. Par courrier : **M. Honoré CALVEZ, Thonon Athlétique Club, 56 av. du Général de Gaulle – 74200 Thonon les Bains.**

7-2.2. Par e-mail : tacathle@wanadoo.fr

7-2.3. sur le site : www.L-Chrono.com

Les inscriptions sur place (Stade Joseph Moynat – 56, avenue du Général de Gaulle – 74200 Thonon) peuvent s'effectuer :

7-3.1. La veille de la course : de 14h à 16h.

7-3.2. Le matin de la course : de 7h30 à 9h (clôture des inscriptions à 9h précises).

7-4. Le coût de l'inscription : 10 km **12 € (majoré de 3 €** pour les inscriptions le jour de la course).

8- Le retrait des dossards a lieu au stade Joseph Moynat – 56, avenue du Général de Gaulle – 74200 Thonon-les-Bains :

8-1. La veille de la course : de 14h à 16h.

8-2. Le matin de la course : de 7h30 à 9h.

8-3. Pour retirer son dossard, le coureur doit être à jour du règlement du coût de l'inscription, et présenter sa licence sportive de la saison en cours (FFA ou FFTRI) ou donner un exemplaire d'un certificat médical (datant de moins de 1 an) de «non contre-indication à la pratique de l'athlétisme (ou de la course à pied) en compétition» (exemplaire conservé par l'organisateur pendant 1 an : obligation légale).

8-4. Un coureur ne fournissant pas les documents demandés, ou n'étant pas à jour du règlement du coût de l'inscription, ne pourra pas retirer son dossard, et se verra refuser de participer à la course par les organisateurs.

8-5. Par mesure d'hygiène, les épingles pour accrocher les dossards ne sont pas fournies.

9- Sécurité

9-1. La section Thonon A.C. du L.A.C., organisateur de l'épreuve, est couverte par sa police d'assurance responsabilité civile.

9-2. Le Service médical est assuré sur le stade (départ et arrivée) et sur le parcours.

9-2.1. Un médecin sera présent sur le stade.

9-2.2. La Protection Civile sera présente sur le stade, et à mi-parcours de la boucle (rond point de Létroz).

9-3. La sécurité sera assurée sur l'ensemble du parcours par la Police municipale, des signaleurs et cibistes.

10- Des ravitaillements liquides et solides sont installés à mi-parcours, et à l'arrivée.

10-1. Le ravitaillement mi-parcours, est situé au 5^{ème} kilomètre, à la fin de la première boucle, à l'entrée du stade Joseph Moynat. Des gobelets d'eau et du sucre sont à disposition des coureurs.

10-2. Le ravitaillement d'arrivée plus conséquent, est à disposition des coureurs en fin de course, une fois la ligne d'arrivée franchie.

11- **La distribution des lots, primes et récompenses** est liée à la présence des bénéficiaires :

11-1. Lors de la remise des prix, la présence des bénéficiaires sur place est indispensable. La présentation d'une pièce d'identité peut être demandée.

11-2. Un **plat chaud** est offert à l'arrivée à **tous les coureurs et bénévoles**, sur présentation d'un ticket.

11-3. **Primes et lots** divers aux **3 premiers hommes** et aux **3 premières femmes** au scratch :

Primes Scratch	1 ^{er} (e)	2 ^{ème}	3 ^{ème}
Homme	160€	130€	100 €
Femme	160€	130€	100 €

11-4. **Récompenses** (non cumulables avec les primes) au premier de chaque catégorie homme et femme (hors-scratch) :

Récompenses Hors-scratch	Cadets	Juniors	Espoirs	Seniors	Vétérans 1	Vétérans 2	Vétérans 3	Vétérans 4
Année naissance :	1999-1998	1997-1996	1995-1994-1993	de 1992 à 1976)	de 1975 à 1966	de 1965 à 1956	de 1955 à 1946	de 1945 et avant
Homme	CAM	JUM	ESM	SEM	VE1M	VE2M	VE3M	VE4M
Femme	CAF	JUF	ESF	SEF	VE1F	VE2F	VE3F	VE4F

11-5. **Récompenses course « Jeunes »** : une médaille sera offerte à l'arrivée (filles et garçons).

11-6. **Récompense à l'équipe** la plus représentée.

12- Tout concurrent accepte de rétrocéder son image au travers de photos, films ou autres supports de communication.

Tout participant ou représentant légal du participant, autorise expressément les organisateurs ainsi que les ayant droits, tels que partenaires et médias, à utiliser, reproduire, en totalité ou en partie, exploiter, les images fixes et audiovisuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, lui ou son enfant mineur, prise à l'occasion de la participation à la course « Les 10km de Thonon », sur tous supports, y compris documents promotionnels et/ou publicitaires, et ce, pour une durée de 10 ans.

13- **Les résultats** seront accessibles, *en début d'après-midi*, via les sites internet suivants :

- Site des épreuves membres du Nature Tour : www.nature-tour.ca-des-savoie.fr

- Site de la section Thonon A.C. <http://tacathle.fr> de l'entente du LEMAN ATHLETIC CLUB (L.A.C.) : <http://athleman.wordpress.com>

- Site de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.com/ffa.running